SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troubles psychosociaux :
La santé des travailleurs en danger

Une étude menée par la fondation Pierre Deniker, investiguant les facteurs de risques psychosociaux liés au travail et la détresse orientant vers un trouble mental, montre que 22% des actifs présentent une détresse orientant vers un trouble mental. Ce chiffre grimpe à 26% chez les femmes.

Dès 2012, l'Agence européenne de sécurité et de santé au travail signalait que le stress professionnel était devenu le premier risque pour la santé des travailleurs. Si les causes sont multiples, elles sont en grande partie connues : déséquilibre vie personnelle – vie professionnelle, dévalorisation du travail, inquiétude pour l'avenir professionnel, charge de travail élevée et délais trop court… La dernière étude met notamment en avant comme cause d'augmentation du stress au travail : le travail de nuit, le travail en flex-office ou encore des semaines de travail supérieures à cinquante heures.

Force Ouvrière dénonce depuis bien longtemps déjà l'émergence des risques psychosociaux en lien avec la détérioration continue des conditions de travail des salariés depuis plusieurs années. La question des troubles psychosociaux est aujourd'hui un véritable enjeu pour la préservation de la santé des travailleurs et ne peut se limiter à la simple problématique du bien-être au travail.

Pour Force Ouvrière, il s'agit d'améliorer d'une part la prévention primaire des risques psychosociaux et d'autre part de consacrer un véritable droit à la réparation pour les travailleurs qui en sont victimes. L'amélioration de la prévention doit passer par une véritable remise en cause des modes d'organisation du travail et la mise en place d'acteurs au sein des lieux de travail pour prévenir et assurer un véritable dialogue social autour de l'émergence de ces risques. L'investissement par les entreprises en faveur de la prévention du stress et des risques psychosociaux au travail ne doit pas

être abordé comme un coût mais au contraire comme une politique « gagnante-gagnante » pour l'entreprise et pour les travailleurs. De plus, et ce afin d'améliorer la reconnaissance des risques psychosociaux comme maladie professionnelle, FO revendique la création d'un nouveau tableau des maladies professionnelles spécifiques aux pathologies psychiques.

La future négociation sur la santé au travail doit être l'occasion de débattre sur ce sujet de fond afin d'améliorer de manière pérenne les droits collectifs et individuels de tous les travailleurs.

Paris, le 5 décembre 2018

Contact :
Serge Legagnoa
Secrétaire confédéral
Département Protection sociale collective
slegagnoa@force-ouvriere.fr
Secrétariat : 01.40.52.83.94